



Droit de douane demande par UPS a la livraison d un colis

Par **Mayrone01**, le **25/02/2015 à 23:20**

Bonjour,

Comme tous les ans, je commande 4 pâquets de muesli pour une valeur de 32,04\$ via le site Swissmade.com.

Les années précédentes, j étais livrée par la poste sans soucis.

Cette année, le site internet oblige à passer par UPS pour être livré.

J ai payé 48,33\$ de frais de transport.

A la livraison, UPS m a réclamé 20,80€ de frais de douane.

Tres surprise, j ai refusé le colis car je ne comprenais pas pourquoi je devais payer des frais de douane pour 4 pâquets de cereales a moins de 30€ le colis.

J ai également refuse pour pouvoir prendre le temps de demander des explications a UPS et à la société Swissmade car le livreur d UPS n avait pas de temps à m accorder et etait pressé.

Je chercher de l aide et des arguments pour me défendre si c est une arnaque. Le site Swissmade ne me répondu plus pour me dire si c est normal. Merci beaucoup par avance pour votre aide.

J ai lu sur des forums que pour un colis inférieur a 150€ il n y a pas de droit de douane a payer. J ai également lu qu UPS abusait en réclamant des droits de douanes de façon abusive.

En outre, je rappelle avoir deja effectué cette meme commande 2 autres fois auparavant et n avoir jamais eu de droit de douane a payer Le temps passe et UPS a toujours mon colis, que va t il en faire?

Dois-je les obliger a me le relivrer sans payer les droits de douane car je ne veux pas m assoir dessus, cela m a déjà coûté plus de 80\$.

Quels sont mes droits?

Suis je obligée de payer pour obtenir mon colis?

Et pourquoi dans ce cas n ai-je jamais eu de droits de douane a payer précédemment?

Je vous remercie beaucoup par avance pour votre aide

Cordialement Stephanie Faillon